

Bureau du 1 octobre 2001

Décision n° 2001-0196

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire à la société SNC Sogeprom sur une parcelle de terrain située rue Antoine Bérout**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 septembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision du Bureau en date du 3 septembre 2001, il est procédé entre la Communauté urbaine et la SNC Sogeprom Lyon (société Aventis) à un échange de terrains.

Le bien cédé par la Communauté urbaine est une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 305 mètres carrés, à détacher d'un tènement de plus grande étendue, cadastré sous le numéro 104 de la section BT, pour une surface de 10 367 mètres carrés, situé rue Antoine Bérout à Lyon 9°.

Dans le cadre de cette cession, la Communauté urbaine autorise la société SNC Sogeprom à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle précitée. Cette autorisation est nécessaire pour l'instruction globale du permis de construire du siège social d'Aventis ; la parcelle cédée consistant, en effet, à permettre un accès aux poids lourds dans le futur bâtiment ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

Vu sa décision en date du 3 septembre 2001 ;

DECIDE

Autorise la société SNC Sogeprom à déposer une demande de permis de construire sur le terrain appartenant à la Communauté urbaine. Cette autorisation ne permet pas à cette société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,